

Porte du parking, vandalisme confirmé, quelles solutions ?



CADRE DE VIE



SÉCURITÉ



MAINTENANCE



EFFICACITÉ



TRANSPARENCE

Cadre de vie. Au-delà du risque d'intrusion, cette situation dégrade le quotidien des résidents et pose un problème de sécurité pour l'ensemble de la résidence. Une piste existe pour y répondre plus efficacement, la convention de transmission d'images. Ce dispositif, prévu par l'article L. 272-2 du Code de la sécurité intérieure, permet à un bailleur social de transmettre, sur demande motivée et pour une durée strictement limitée (de l'ordre de 2 à 12 heures), les images de ses caméras à la police municipale ou nationale, en cas d'incident (dégradation, vol, atteinte aux personnes...). La convention est signée entre le bailleur, la préfecture, et la mairie si la police municipale est concernée. Il ne s'agit en aucun cas d'une surveillance permanente, le Conseil constitutionnel a jugé qu'un raccordement continu serait contraire au respect de la vie privée (décision n° 2010-604 DC du 25 février 2010).

Face au vandalisme et au manque de sécurisation de nos résidences, le 16-18 appelle à des solutions concrètes et durables.

Sécurité. Ce dispositif existe déjà à Charenton-le-Pont avec trois autres bailleurs sociaux de la commune (Valophis Habitat depuis 2018, Emmaüs Habitat et I3F depuis 2021), la mairie l'ayant proposé à plusieurs reprises à ICF Habitat, une démarche malheureusement restée sans réponse à ce jour. Des caméras sont installées dans nos deux résidences, pour une durée de conservation des images avant effacement qui reste à confirmer auprès du bailleur. Avec une telle convention, la police pourrait demander l'accès aux images en cas de nouvel incident, sans dépendre de la seule réactivité du bailleur, jusqu'ici trop lente pour être utile.

Maintenance. Notre prestataire Precis Pose nous a confirmé qu'il s'agit en réalité de trois actes de vandalisme distincts, et non d'un incident isolé lié à des rongeurs comme il nous l'avait signalé lors de sa première intervention du 15 juillet. Les câbles de la porte ont ainsi été sectionnés à trois reprises : le 14 juillet, dans la nuit du 10 au 11 août, puis le 15 août.

Efficacité. Une autre piste, purement technique, permettrait d'empêcher ce type de vandalisme, une boucle de détection magnétique, un câble enterré sous la chaussée qui détecte automatiquement la présence d'un véhicule pour déclencher l'ouverture de la porte. Contrairement au système actuel, elle ne comporte aucun fil accessible depuis l'extérieur, donc rien à sectionner. Selon les estimations disponibles pour ce type de pose, le coût se situerait autour de 700 à 800 €. À titre de comparaison, une simple réparation de câble sectionné coûte en moyenne entre 150 et 500 € selon les devis du secteur, les trois réparations déjà nécessaires depuis juillet représentent, à elles seules, un montant comparable, voire supérieur, au coût d'une solution durable.

Transparence. Notre première demande du 12 août, ainsi que notre relance du 15 août, sur le visionnage de la vidéosurveillance et sur ce qu'il permettrait d'établir, sont à ce jour restées sans réponse de la part du bailleur. Nous profitons de cette communication pour évoquer un sujet distinct, contrairement au 16, le hall d'entrée du 18 n'est aujourd'hui équipé d'aucune caméra. L'Amicale reste à l'écoute des locataires du 18 sur ce point, si une majorité d'entre vous souhaitait qu'un dispositif équivalent y soit installé, cette demande nous semblerait pleinement justifiée et nous la porterions volontiers auprès du bailleur. N'hésitez pas à nous faire part de votre avis via notre adresse mail, amicale@le16-18.fr

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

L'Amicale des locataires · Le 16-18



Vous informe